MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE TRANSPORT ET D'HEBERGEMENT

Règlement de consultation

(Consultation lancée pour la passation d'un marché à procédure adaptée référencée **ANDALOUSIE-2019**, en application de l'article 28 du Code des marchés publics issu du décret n°2004/15 du 07/01/04)

Personne publique contractante :

Dénomination : COLLEGE PLAN MENU

Type d'acheteur public : **Etat :** ☐ **Collectivité territoriale :** ☐
ET. PUBLIC LOCAL ENSEIGNT : ☒

Adresse - ville - Pays : 635 chemin de la Grande Sure – 38500 COUBLEVIE

Téléphone : 04.76.05.70.22 **Télécopie : 04.76.05.35.36**

email : ce.0382495f@ac-grenoble.fr

Personne responsable du marché : Mr Stéphan AMOZIGH (Principal)

Personne responsable du suivi de l'exécution du présent marché : Séréna CASTELLON (gestionnaire)

Comptable assignataire des paiements : Agent comptable lycée Edouard HERRIOT de VOIRON

DATE ET HEURE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : 7 janvier 2019 à 12h

1- Présentation de la procédure et du marché à conclure

1.1 - Mode de passation du marché :

Il s'agit d'une procédure adaptée lancée en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

1.2 - Objet et forme du marché :

Le marché à conclure, est un marché à procédure adaptée qui a pour objet une prestation de transport et d'hébergement pour une destination : **ANDALOUSIE (Espagne).**

La prestation prend effet à compter du 15/02/2019 pour une durée de 5 (cinq) mois.

1.3 - Allotissement :

Le marché à conclure est constitué d'un lot unique.

1.4 - Modalités de financement et de règlement

Les modalités de financement et de règlement figurent à l'article 4 « clauses de paiement » du Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P) joint au dossier de consultation.

1.5 – Présentation de la prestation : pour évaluer efficacement les capacités techniques des prestations susceptibles de répondre aux besoins de l'établissement preneur, les candidats peuvent produire par quelque moyen que ce soit des justificatifs relatifs à la qualité de leur prestation (plaquette, liste de références, dossier publicitaire,…)

2 - Présentation des offres

Les dossiers de réponse obligatoirement rédigés en langue française, doivent parvenir, via la plateforme AJI

2-1 Signatures :

Pour tous les documents, la signature du candidat exigée doit être manuscrite et originale et émaner d'une personne habilitée à engager le candidat.

Cette personne est :

1. soit le représentant légal du candidat (président du conseil d'administration, gérant, …)
2. soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat. Dans ce cas, les délégations devront figurer dans chacune des deux enveloppes.

Ces règles s'appliquent aux **certifications conformes à l'original** des copies de document exigées au cours de la présente procédure.

2-2 <u>Contenu des dossiers de réponse relatifs à la candidature/offre</u> :

Le dossier **<u>doit</u>** contenir :

1- le CCAP **<u>paraphé</u>** justifiant de la prise de connaissance.
2- le CCTP **<u>paraphé</u>** justifiant de la prise de connaissance
3- attestation d'assurances garantissant les dommages aux personnes et biens transportés.
4- une déclaration du candidat contenant les éléments de capacités professionnelles, techniques et financières (chiffre d'affaires, moyens, références, qualification professionnelle et certificats qualité, effectifs).
5- une attestation sur l'honneur du candidat mentionnant qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction à concourir.
6- une attestation sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail.
7- un relevé d'identité bancaire ou postal original
8- **la proposition chiffrée** de leur offre notée globalement et par participant.

3 - Dépôt des offres

L'offre devra être déposée sur la plateforme ***<u>avant le 7/01/2019 à 12 heures</u>***.

Tout retard entraînera l'élimination du candidat.

4 - Durée de validité des offres

Le candidat est tenu par son offre pendant **200 jours** à compter de la date limite de dépôt des offres.

5 - Examen des candidatures

L'examen porte sur :

- la capacité professionnelle, technique, et financière du candidat, en application des articles 42 et 45 du code des marchés publics, eu égard aux éléments fournis en réponse par les candidats.

6 - Examen des offres et attribution du marché

6.1 Examen des offres

Les offres non conformes à l'objet du marché sont éliminées.

Afin de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, il sera tenu compte des critères pondérés énumérés ci-après:

- 50 % capacité à assurer l'ensemble des prestations demandées
- 50 % prix

6.2 Modalités d'attribution du marché

L'offre la mieux classée est retenue pour le lot unique.

La personne responsable du marché avise tous les autres candidats du rejet de leur offre après attribution du marché.

7 - Renseignements

Les renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus auprès de:

Séréna CASTELLON (Gestionnaire)
Collège PLAN MENU 635 chemin de la Grande Sure 38500 COUBLEVIE
Téléphone : 04.76 .05.70.22 Télécopie : 04.76.05.35.36
Email : ce.0382495f@ac-grenoble.fr

Fait à Coublevie, le 10 décembre 2018

La personne responsable du marché

Stéphan AMOZIGH, Principal